

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC
LA SÉANCE EST OUVERTE

BRUGES - ZAC "les Vergers du Tasta" - Vente d'un terrain d'une superficie approximative de 30 690 m² représentant l'îlot B11.2 et développant une SHON prévisionnelle de 7 187 m² à la Ville de Bruges pour la réalisation d'équipements publics - Décisions - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans l'actuel dossier de Création/Réalisation de la ZAC « du Tasta » à Bruges du 23 février 2001, l'îlot B11.2 a pour vocation de recevoir des logements.

Aujourd'hui, la première phase de la ZAC est en cours d'achèvement et les services communautaires ont engagé la commercialisation de la deuxième phase ainsi que la réalisation des équipements publics de cette dernière.

L'arrivée des nouvelles populations dans la ZAC mais aussi le développement urbain généré par la ZAC en périphérie immédiate de celle-ci conduisent la Ville de Bruges à considérer que les équipements publics prévus initialement (communautaires et communaux) seront insuffisants dans un proche avenir. Les équipements à développer sont essentiellement communaux tels qu'une crèche collective, un centre de loisirs sans hébergement et un équipement sportif (salle polyvalente multisports et terrain de sports). Ils seront créés par la commune et répondront en partie aux besoins des futurs habitants de la ZAC.

C'est pourquoi, conformément au nouveau dossier modificatif de Création/Réalisation qui prend en compte la nouvelle affectation de l'îlot B11.2 à des équipements publics communaux, la Ville de Bruges a confirmé son intention d'acquérir ce terrain d'une superficie approximative de 30 690 m² et développant une SHON prévisionnelle de 7 187 m², à détacher pour partie des parcelles cadastrées AP 16 et AP 17.

Le Conseil Municipal de Bruges a délibéré sur cette acquisition communautaire dans sa séance du 29 janvier 2008.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur cette vente (communiqué n°2008-075V0035 du 4 janvier 2008) et la valeur vénale a été fixée à 2 443 000 € HT pour ce terrain communautaire.

Faisant suite à l'approbation du nouveau dossier modificatif de Création/Réalisation de la ZAC, il est proposé de céder à la Ville de Bruges, l'îlot B11.2, pour un montant de 1 830 000 € HT correspondant à 75 % de la valeur vénale du terrain (1 832 250 € arrondis à 1 830 000 €), hors frais notariés, conformément à la délibération n°2007/440 du 22 juin 2007 sur la politique foncière de la CUB, afin qu'elle y réalise les équipements communaux précités.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- de céder à la Ville de BRUGES, dans le prolongement de l'approbation du nouveau dossier modificatif de Création/Réalisation de la ZAC « du Tasta » à BRUGES, un terrain représentant l'îlot B11.2 d'une superficie approximative de 30 690 m² et développant une SHON prévisionnelle de 7 187 m² qui est situé dans la ZAC « Les Vergers du Tasta » à BRUGES et qui est à détacher pour partie des parcelles cadastrées AP 16 et AP 17,
- de céder ces 30 690 m² de terrain au prix de 1 830 000 € plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique,
- de percevoir la recette correspondante au budget annexe de la ZAC « Les Vergers du Tasta », en section de fonctionnement, à l'article 7015 « vente de terrains aménagés ».

AUTORISER :

- Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. SERGE LAMAISON